



Révision du Plan Local d'Urbanisme de Nances

Débat des orientations générales du PADD

Conseil Municipal du Mercredi 27 juin 2018



SOMMAIRE

- ❖ **Eléments de contexte**
- ❖ **Présentation des orientations générales du PADD**

ÉLÉMENTS DE CONTEXTE

Le Projet d'Aménagement et de Développement Durables (PADD) est l'une des pièces constitutives du dossier de Plan Local d'Urbanisme (PLU). Il expose le projet d'urbanisme de la commune.

- C'est un document simple et concis, donnant une information claire aux citoyens et habitants sur le projet communal.
- Il donne des orientations générales d'organisation du territoire communal pour les 10 ans à venir.
- Le PADD n'est pas directement opposable aux autorisations d'urbanisme, mais le règlement et les orientations d'aménagement et de programmation (qui eux sont opposables), doivent être cohérents avec lui.

Le PADD permet :

- Un débat clair de ses orientations au sein du Conseil Municipal.
- Une visibilité pour la population sur les engagements des élus, clairement énoncés.

Le contexte législatif et réglementaire :

Art. L151-5 du Code de l'urbanisme :

Le PADD définit :

- Les **orientations générales** des politiques d'aménagement, d'équipement, d'urbanisme, de paysage, de protection des espaces naturels, agricoles et forestiers, de prévention ou de remise en bon état des continuités écologiques
- Les **orientations générales** concernant l'habitat, les transports et les déplacements, les réseaux d'énergie, le développement des communications numériques, l'équipement commercial, le développement économique et les loisirs
- Il fixe des objectifs chiffrés de modération de la consommation de l'espace et de lutte contre l'étalement urbain

Art. L153-12 du Code de l'urbanisme :

Un débat a lieu au sein de l'organe délibérant de l'établissement public de coopération intercommunale et des conseils municipaux sur les orientations générales du projet d'aménagement et de développement durables mentionné à l'article L. 151-5 [...].

PRÉSENTATION DES ORIENTATIONS GÉNÉRALES DU PADD

AXE 1 : Nances en tant que village remarquable

Enjeux :

PRÉSERVER « L'AMBIANCE VILLAGE » ACTUELLE ET OFFRIR UN CADRE DE VIE AGREABLE AUX HABITANTS EN MAITRISANT L'ÉVOLUTION DEMOGRAPHIQUE

Objectif :

PRÉSERVER LES ÉLÉMENTS CARACTÉRISTIQUES ET LE PATRIMOINE VILLAGEOIS

- *Proposer un règlement permettant de préserver la qualité architecturale du Chef-lieu en lien avec les éléments remarquables qui le constituent (presbytère, mairie, église, tilleuls,...).*
- *Préserver le patrimoine bâti remarquable du territoire : fours, fontaine, lavoirs, bâtis*
- *Maintenir la protection des constructions traditionnelles présentant une valeur patrimoniale, déjà instituée en partie dans le document d'urbanisme précédent*

AXE 1 : Nances en tant que village remarquable

Enjeux :

PRÉSERVER « L'AMBIANCE VILLAGE » ACTUELLE ET OFFRIR UN CADRE DE VIE AGREABLE AUX HABITANTS EN MAITRISANT L'ÉVOLUTION DÉMOGRAPHIQUE

Objectif :

PRÉSERVER L'ORGANISATION DE LA COMMUNE EN HAMEAUX EN :

- **Limitant les extensions bâties** : l'urbanisation récente posant le problème d'une consommation marquée de l'espace, les orientations en matière d'urbanisation seront les suivantes :
 - Nécessité de donner à l'urbanisation une orientation moins consommatrice d'espace
 - Protection des espaces nécessaires à l'activité agricole
 - Densification de l'urbanisation à l'intérieur de l'enveloppe urbaine à privilégier
 - **Valorisant les dents creuses** : la priorité est la finalisation de l'urbanisation des espaces libres. Utiliser ces espaces pour la construction de logements au sein de l'enveloppe bâtie dans les proportions qui permettent de préserver le cadre de vie des habitants (intégration harmonieuse des nouvelles constructions) et de conserver l'équilibre entre le bâti et les espaces libres. Cette structuration doit être adaptée au dimensionnement des réseaux et à la qualité des dessertes.
-
-

AXE 1 : Nances en tant que village remarquable

Objectif :

PRÉSERVER L'ORGANISATION DE LA COMMUNE EN HAMEAUX EN :

- **Renouvelant le bâti :**
 - _____ Inciter à la réhabilitation et le renouvellement du bâti ancien
 - _____ Recenser régulièrement et réfléchir à l'utilisation des logements susceptibles d'être vacants suite au départ des personnes âgées en maison de retraite
 - Favoriser la mise en location des logements vacants pour assurer une rotation du parc, notamment lors de départs de personnes âgées
- **Favorisant la mixité :** étudier, en lien avec les objectifs de la polarité, la création d'une offre de logements aidés ou adaptés à des besoins, en direction des jeunes actifs, familles monoparentales, (ex. : logements communaux)
- **Redéfinissant les entrées de village,** en lien avec l'objectif de valorisation du territoire (requalification des espaces publics, fleurissement...)
- **Répondant aux besoins en équipements publics et en espace de stationnement :**
 - _____ Réorganiser le stationnement notamment au Chef-lieu
 - _____ Offrir un stationnement adapté aux usagers (voiture, vélos,)
- **Intégrant les capacités des réseaux tout en améliorant sa qualité et sa gestion**

AXE 2 : Nances en tant que porte d'entrée du Territoire et village structurant du bourg centre

Enjeux :

INTERVENIR DANS UN ESPACE CONCERNE PAR DES PROJETS A DIFFERENTES ECHELLES TERRITORIALES

Objectif :

RENFORCER LA POSITION DE PORTE D'ENTREE DE NANCES DANS LE TERRITOIRE PAR DES ACTIONS EN FAVEUR :

- **du Tourisme :** favoriser le développement du tourisme et des loisirs qui participent à l'attractivité du bassin de vie, notamment aux abords du Lac (Maison du Lac, le port et les plages) et de l'autoroute.
Pour la commune, l'accent pourra être mis sur un tourisme vert et rural (chambres d'hôtes, tables d'hôtes, itinéraires de randonnée).
- **des Déplacements :**
 - Accompagner la mise en œuvre des projets de valorisation et de développement des modes doux (tour du lac, circuits pédestres, liaison Lac-Nances-Navalaise), notamment en lien avec les réflexions touristiques (parcours entre les villages et vers le cœur du territoire).
 - Permettre la circulation de tous modes de déplacements
 - Renforcer la lisibilité des arrêts de transport en commun
 - Améliorer la performance des transports en commun avec les communes voisines pour une meilleure desserte locale
 - Accompagner les réflexions de covoiturage aux abords du lac
 - Offrir un stationnement adapté aux usages du covoiturage et du vélo



AXE 2 : Nances en tant que porte d'entrée du Territoire et village structurant du bourg centre

Enjeux :

INTERVENIR DANS UN ESPACE CONCERNE PAR DES PROJETS A DIFFERENTES ECHELLES TERRITORIALES

Objectif :

RENFORCER LA POSITION DE PORTE D'ENTREE DE NANCES DANS LE TERRITOIRE PAR DES ACTIONS EN FAVEUR :

- de l'Economie :
 - Permettre l'extension de la zone d'activité du Goutier, sur le territoire de Nances, encadrer son aménagement et sa densification, en lien avec le pôle d'équilibre pour répondre aux demandes des entreprises et faciliter la création de nouveaux emplois.
 - Conforter l'activité économique aux abords de l'A43
- du Réseau numérique : favoriser l'installation du haut et très haut débit sur l'ensemble du territoire communal dans le cadre du Schéma Directeur Territorial d'Aménagement Numérique (SDTAN). Il s'agit pour la commune, en lien avec les différents opérateurs, de prévoir les équipements nécessaires pour permettre aux acteurs économiques et aux habitants d'accéder à l'offre très haut débit (pose de fibreux notamment lors des travaux de voirie).

AXE 3 : Nances en tant que village nature en zone de montagne

Enjeux :

PRÉSERVER LES PARTICULARITÉS DU CADRE PAYSAGER

Objectifs :

- *Proposer un projet d'aménagement respectueux des formes urbaines (hameaux) et permettant de préserver les structures paysagères*
- *Assurer la protection des espaces et terre à vocation et à caractère agricole, notamment autour de l'exploitation identifiée*
- *Permettre la bonne gestion des massifs forestiers notamment en assurant le maintien des plages de dépôt*
- *Préserver les espaces naturels et forestiers notamment les secteurs sensibles (ZNIEFF, site Natura 2000,...)*
- *Affirmer les trames vertes et les continuités écologiques notamment dans leur rôle de coupure naturelle dans l'urbanisation*
- *Assurer l'intégration environnementale des aménagements notamment dans les secteurs à enjeux tels que les bords du Lac*
- *Prendre en compte les risques naturels et technologiques (inondation, nuisances de l'autoroute A43)*
- *Préserver la trame bleue (réservoirs biologiques, cours d'eau, lac)*



Révision du Plan Local d'Urbanisme Commune de NANCES

Carte de synthèse du PADD

AXE 1 : Nances en tant que village remarquable

- Une urbanisation centrée sur le confortement des hameaux et devant permettre :
- une intensification de l'urbanisation dans les espaces déjà bâtis
 - l'émergence d'une offre mixte
 - la préservation d'un bâti et d'une urbanisation traditionnelle
 - la valorisation/aménagement des espaces publics notamment les entrées ou des espaces de stationnement

AXE 2 : Nances en tant que continuité du lac et porte d'entrée pour le bourg centre

- Renforcer la position de porte d'entrée de Nances dans le territoire par des actions en faveur :
- Tourisme :**
- favoriser le développement du tourisme et des loisirs qui participent à l'attractivité du bassin de vie, notamment aux abords du lac
- Déplacements :**
- valoriser l'entrée depuis l'A43 et intégrer les nuisances liées à l'axe
 - développer l'aire de covoiturage et permettre les projets similaires
 - permettre l'amélioration des pistes cyclables et leur développement
 - permettre leur développement en lien avec Novalaise et la CCIA (RD921-RD41)

- Economie :**
- permettre l'extension de la ZA du Goulier en lien avec le pôle d'équilibre pour répondre aux demandes des entreprises et faciliter la création de nouveaux emplois.
 - conforter le pôle économique aux abords de l'A43

AXE 3 : Nances en tant que village nature en zone de montagne

- Assurer la protection des espaces et des terres à vocation et à caractère agricole
- Préserver les espaces naturels et forestiers
 - Préserver le Lac d'Alguebelette et ses abords (réserve naturelle, qualité des eaux)
 - Affirmer les trames vertes et les continuités écologiques notamment en tant que coupure d'urbanisation
 - Préserver les espaces naturels sensibles (ZNIIEFF, site Natura 2000,...)
- Intégrer les enjeux hydrauliques : risques, capacités épuratoires, qualité des eaux

